Arrêté n° 2023-DRH/LP/AC-336

VILLE DE CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

ARRÊTÉ portant
TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2023
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1re CLASSE

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2021/593 portant adoption des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Châteaubriant,

Vu le budget de la collectivité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1re classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2023, les fonctionnaires suivants :

- Monsieur Franck FERRON,
- Monsieur Frédéric CLEMENT,
- Madame Marie-Lise HAMON,
- Monsieur Michel JANS,
- Monsieur Jérémy GUERIN,
- Monsieur Mickaël OLIVIER.

ARTICLE 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Président du Centre de gestion aux fins de publicité.

Fait et arrêté à Châteaubriant
En l'Hôtel de Ville, le 23 juin 2023

Le Maire

Alain HUNAULT

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication, devant le tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr